

# DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence/ Contrat-cadre)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## Achat de service de consultance nationale

Dans le cadre du programme conjoint « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, et ce jusqu'à la date 31 décembre 2021, des activités afin de poursuivre trois objectifs spécifiques (de collecte, indexation, informatisation de la jurisprudence des hautes juridictions tunisiennes; d'appui à l'accès à l'information juridique des populations tunisiennes et aide juridictionnelle; de réalisation d'une étude empirique sur le fonctionnement du système judiciaire commerciale tunisienne). Dans ce contexte, l'Organisation recherche un prestataire pour la fourniture de service de consultance.

### A. RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats<sup>1</sup>, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une entreprise unipersonnelle dûment enregistrée au nom d'une personne physique, ou équivalent, sous réserve que le signataire de l'acte d'engagement soit tenu personnellement responsable de toutes les obligations souscrites par l'entité, et détienne les droits moraux sur toutes les créations de l'entité. En cas de passation d'un contrat avec le Conseil de l'Europe, le signataire de l'acte d'engagement fournira les livrables en personne, conformément aux termes prévus dans le présent dossier de consultation, dans l'acte d'engagement ainsi que dans les futurs bons de commande (voir section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes).

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int en indiquant la référence suivante en objet : « Appel d'offres\_service de consultance nationale Conseil de l'Europe\_ Tunisie »**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet :**

<b>Objet de la procédure d'achat ▶</b>	Procédure de consultation restreinte
<b>Projet ▶</b>	AP-JUST C4 – Appui aux acteurs non-étatiques tunisiens
<b>Type de contrat ▶</b>	Contrat-cadre
<b>Durée ▶</b>	Jusqu'au 31/01/2022
<b>Date limite pour la soumission des offres ▶</b>	<b>03/07/2020</b>
<b>Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶</b>	<a href="mailto:DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int">DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int</a>
<b>Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶</b>	<a href="mailto:DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int">DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int</a>

<sup>1</sup> Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

## B. LIVRABLES ATTENDUS

### *Contexte du projet*

L'Union européenne soutient à travers des programmes d'envergure la réforme de la justice en Tunisie. Dans le cadre de sa politique de voisinage<sup>2</sup>, le Conseil de l'Europe a établi une coopération étroite avec la Tunisie dès 2011 dans le but d'accompagner le processus de transition et de consolidation démocratique, avec les trois piliers de l'Organisation - la protection des droits de l'homme et la mise en place de l'Etat de droit et de la démocratie - comme fil conducteur de son action. L'une des priorités principales de ce travail a été le soutien à la réforme de la justice. Les deux organisations internationales, qui travaillent en partenariat sur la base de valeurs et normes partagées, ont décidé de continuer à mettre en commun leurs efforts dans ce domaine dans le cadre d'un **programme conjoint** intitulé « **Améliorer le fonctionnement, la performance et l'accès à la justice en Tunisie** » (**AP-JUST**). Ce programme est financé par l'Union européenne à hauteur de 90% et le Conseil de l'Europe à hauteur de 10%, et mis en œuvre par ce dernier jusqu'au 31 décembre 2021. Ce programme couvre plusieurs projets dont un portant notamment sur une étude empirique sur l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire commercial tunisien.

### *Types de livrables attendus*

Le Conseil de l'Europe recherche un consultant possédant une expertise spécifique en droit tunisien et gestion de projets dans le secteur de la justice pour apporter un soutien technique à la mise en œuvre des activités du projet.

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu'à trois actions répondant à trois objectifs spécifiques du projet sus-mentionné à exécuter d'ici au 31/12/2021. Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l'Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Le Conseil passera commande (voir section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu'ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu.

Afin de répondre aux besoins d'organisation et mise en œuvre des activités conformément au programme de travail du projet AP-JUST C4 et à son calendrier d'activités, sous la responsabilité du chef de projet à Strasbourg et en coopération avec le Bureau du Conseil de l'Europe de Tunis, le prestataire apportera son expertise dans le domaine de la justice commerciale ; collecte et indexation de la jurisprudence des hautes juridictions tunisiennes, et l'accès à l'information juridique des populations tunisiennes.

Le consultant national sera sollicité pour le rendu de livrables :

- Elaborera des rapports concernant les discussions thématiques organisées par l'équipe de projet en coopération avec les partenaires nationaux ;
- Délivrera une évaluation des besoins pour les différentes étapes de la préparation d'une étude thématique d'amélioration du système de la justice commerciale en Tunisie;
- Délivrera une analyse du cadre institutionnel régulant l'accès à l'information juridique des populations tunisiennes ;
- Effectuera une veille et analyse de la situation juridique et des pratiques administratives en Tunisie dans les domaines de la justice commerciale, la diffusion de la jurisprudence et la collecte, indexation et informatisation de la jurisprudence des hautes juridictions tunisiennes.

Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d'informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l'exécution du contrat et dès qu'il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d'action adoptés, quels qu'ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l'objet du contrat (pour plus d'informations, se référer aux

---

<sup>2</sup> Cette politique suit trois objectifs principaux, à savoir faciliter la transition politique démocratique, contribuer à promouvoir une bonne gouvernance sur la base des normes, mécanismes et instruments applicables du Conseil de l'Europe, renforcer et élargir l'action régionale du Conseil de l'Europe dans la lutte contre des menaces transfrontalières et mondiales.

obligations générales du prestataire énoncées dans l'article 3.1.2 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

Sauf accord contraire convenu avec le Conseil, le prestataire rédigera ses documents en français (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

En matière d'**exigences de qualité**, le prestataire retenu doit veiller, *entre autres*, à ce que :

- les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
- les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu'elles soient, soient suivies le cas échéant.

#### C. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l'acte d'engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables. Les soumissionnaires proposant des prix supérieurs au seuil d'élimination figurant dans le tableau des prix seront **totalemment et automatiquement exclus** de la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section D ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

#### D. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis<sup>3</sup> (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l'adresse du prestataire ;
- son numéro de TVA ;
- la liste complète des livrables ;
- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

#### E. ÉVALUATION

##### *Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts*

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;

---

<sup>3</sup> Ce devis doit impérativement respecter les prix figurant dans l'acte d'engagement. Si les prix ne correspondent pas, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts ;
- qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union Européenne (disponible sur [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)).

#### *Critères d'éligibilité*

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master ou supérieur en droit, sciences politiques, sciences sociales, administration publique ou dans une discipline apparentée ;
- Connaissances du système judiciaire en Tunisie et des standards du Conseil de l'Europe en matière de projets de coopération et de l'indépendance de la justice ;
- Expérience pratique de gestion de projets dans le secteur de la justice ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction dans les deux langues (niveau C.2 du CECRL).

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

#### *Critères d'adjudication*

- **Critère 1 : Qualité de l'offre (30%)**, y compris :
  - Compétence en matière d'évaluation de la qualité des systèmes judiciaires ;
  - Compétence en matière de recherche, d'analyse, de rédaction ;
  - Capacité à mener des enquêtes de satisfaction et des entretiens.
- **Critère 2 : Expérience du soumissionnaire (50%)**, y compris :
  - Pertinence de l'expérience du soumissionnaire dans les domaines couverts par le présent appel ;
  - Consultance ou autre expérience professionnelle pertinente dans des projets internationaux et / ou dans des projets liés à la justice ;
  - Maîtrise de l'Arabe (parlé / écrit).
- **Critère 3 : Financier (20%)**

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

#### F. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

#### G. DOCUMENTS À FOURNIR

- Un exemplaire de l'**acte d'engagement**<sup>4</sup> rempli et signé (voir en pièce jointe) ;
- Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité ;
- La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;
- Une lettre de motivation n'excédant pas une page.

<sup>4</sup> Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;
- pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;
- pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d'une pièce d'identité valable avec photographie (ex. passeport).

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l'offre sera exclue.  
Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.**

**Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.**

**\* \* \***